

## Futures règles françaises de catalogage : comment sera prise la décision

La publication par l'IFLA<sup>1</sup> d'une « édition intégrée provisoire » de l'ISBD<sup>2</sup> en 2007 ; celle, deux ans plus tard, des nouveaux *Principes internationaux de catalogage*<sup>3</sup> remettaient en question le jeu de normes utilisés en France pour le catalogage<sup>4</sup>, car ces normes s'inspirent précisément des précédents textes normatifs publiés par l'IFLA, à présent caducs.

Cette double publication survenait au terme de près de deux décennies de travaux de réexamen en profondeur des techniques catalographiques dans une perspective de meilleure adaptation aux besoins des publics contemporains et de leurs pratiques. Pour la première fois, des modèles sur lesquels appuyer les codes de catalogage ont été élaborés : les FRBR<sup>5</sup> pour les notices bibliographiques, les FRAD<sup>6</sup> pour les données d'autorité. L'exploration se poursuit en ce moment en direction des standards du web, dans une perspective d'exposer les données des catalogues de bibliothèque dans le web sémantique.

**Au cœur de cette activité frénétique, deux nouveaux codes de catalogage** ont été portés à la connaissance des professionnels : les Reicat<sup>7</sup>, nouvelles règles italiennes présentées lors du congrès annuel de l'IFLA, à Milan en 2009, et RDA<sup>8</sup> destiné à remplacer les AACR2<sup>9</sup>. Ces deux nouveaux codes tiennent compte du nouvel état de l'art (voir article ci-dessus), de sorte qu'il y a lieu de se poser la question de l'avenir des normes françaises d'une manière inédite : rester dans la continuité des textes normatifs de l'IFLA, ou adopter RDA, qui présente l'avantage d'une ouverture clairement revendiquée vers les autres standards (notamment ceux utilisés par l'édition et ceux du web d'une manière générale), et qui pourrait devenir de fait LE nouveau standard international.

Dans cette perspective, l'AFNOR – éditeur des normes actuelles – a constitué deux groupes de travail chargés de définir la position de la France vis à vis de RDA : un groupe stratégique présidé par Raymond Bérard (ABES, ancien président de la CG46<sup>10</sup>) et un groupe de travail technique animé par Françoise Leresche (BNF).

**Le groupe de travail technique** se réunit régulièrement depuis le 9 septembre 2010 dans le cadre existant du « groupe d'experts » AFNOR/CG46/CN357/GE6<sup>11</sup> « Évolution de la description bibliographique » et a pour missions de procéder à une analyse fine du nouveau code (au regard de l'ISBD et des normes AFNOR), de proposer le schéma d'implémentation de RDA à adopter en France et d'en étudier les impacts sur les SIGB<sup>12</sup> et les catalogues existants, ainsi que sur les échanges et la mise à niveau des données existantes. Les besoins en formation sont également à évaluer.

**Parallèlement le CFU**<sup>13</sup> a été chargé par le PUC<sup>14</sup> de préparer les modifications des différents formats UNIMARC (notices bibliographiques et d'autorité principalement) nécessaires à l'application des FRBR (et donc de RDA). Un premier et très important train de propositions a été produit et soumis au PUC, qui vient de l'approuver (mars 2011). C'est aussi en collaboration avec le CFU (et la FULBI<sup>15</sup>) que le groupe d'experts GE6 a organisé une première réunion de concertation avec les fournisseurs de systèmes informatisés pour bibliothèques. Il en est prévu une seconde au cours du deuxième trimestre 2011. Les fournisseurs de données (autres que la BNF, l'ABES et Électre, déjà représentés au GE6) seront également consultés.

Le programme de travail du GE6, particulièrement chargé, ne constitue que la première étape du processus de décision, dont l'issue n'est pas attendue avant fin 2011.

**Le groupe stratégique** a tenu sa première réunion le 25 mars 2011. C'est à lui qu'incombe la prise de décision finale, cela au vu du rapport des travaux du groupe technique et des choix qui seront faits au niveau international. RDA est encore en phase d'évaluation dans les pays anglo-saxons : la bibliothèque du Congrès des États-Unis se prononcera en juin 2011. Sa décision est évidemment très attendue, et aura une grande influence sur le débat français. Bien sûr un refus d'appliquer RDA serait une très grosse surprise, mais même dans l'hypothèse d'une décision positive, l'on attend avec beaucoup de curiosité le détail des modalités d'application. RDA peut en effet s'utiliser d'une manière traditionnelle (voir article ci-dessus). Si tel était le cas à la bibliothèque du Congrès et au sein des systèmes bibliographiques importants au niveau international, le choix deviendrait plus ouvert quant à la France. Les Reicat devraient être examinées à leur tour, de même que l'hypothèse de l'ISBD consolidé, accompagné d'une révision indispensable de nos normes sur le choix et sur la structure des points d'accès.

P. Le Pape

<sup>1</sup> IFLA: International Federation of Library Associations and institutions

<sup>2</sup> International Federation of Library Associations and institutions (IFLA) International standard bibliographic description, preliminary consolidated edition K.G. Saur, 2007. ISBN 978-3-598-24280-9

<sup>3</sup> International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). Principes internationaux de catalogage. 2009. Accès : [http://www.ifa.org/files/cataloguing/icp/icp\\_2009-fr.pdf](http://www.ifa.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf) [pdf - 209 Ko - 15 p.]

<sup>4</sup> Ces normes sont publiées par l'AFNOR  
<sup>5</sup> Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final. – Édition française. – Bibliothèque nationale de France, 2001. – Traduit de : Functional requirements for bibliographic records. – Accès : [http://www.bnf.fr/documents/frbr\\_rapport\\_final.pdf](http://www.bnf.fr/documents/frbr_rapport_final.pdf) [pdf - 1341 Ko - 124 p.]

<sup>6</sup> Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité (FRANAR) Fonctionnalités requises des données d'autorité : un modèle conceptuel : rapport final. – Édition française. – Bibliothèque nationale de France, 2010. – Traduit de : Functional requirements for authority data : a conceptual model : final report. – Accès : [http://www.bnf.fr/documents/frad\\_rapport\\_final.pdf](http://www.bnf.fr/documents/frad_rapport_final.pdf) [pdf - 433 Ko - 69 p.]

<sup>7</sup> Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche (ICCU) Regole italiane di catalogazione, Règles italiennes de catalogage. – ICCU, 2009. – ISBN 978-88-7107-127-5

<sup>8</sup> Resource description and access = Ressources : description et accès sont publiés sous la forme d'un site web à accès payant, RDA Toolkit. – Accès : <http://www.rdatoolkit.org/>

<sup>9</sup> AACR2 : Anglo-American cataloguing rules = Règles anglo-américaines de catalogage

<sup>10</sup> CG46 : Commission générale « Documentation » de l'AFNOR

<sup>11</sup> CG : commission générale ; CN : commission de normalisation ; GE : groupe d'experts

<sup>12</sup> SIGB : système intégré de gestion de bibliothèque

<sup>13</sup> CFU : Comité français UNIMARC

<sup>14</sup> Le PUC (Permanent UNIMARC Committee) est l'instance internationale de gestion des formats UNIMARC

<sup>15</sup> FULBI : Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation & information